

**Conseil Municipal du Mardi 9 février 2021**  
**20H00 - Mairie de Montroulet**  
**Salle Jean BUISSON**

**Présents (Maire et Adjoints) :** SAVY Benoît, BOUTAUD Céline, SERAFINI Bruno.

**Présents (Conseillers municipaux) :** BUISSON Michel, CHENE Pierre, FERRAND Patrice, GRAVELAT Virginie,  
VAN MALDEGHEM Sébastien.

**Absent (Collaborateur occasionnel du Service Public) :** COX Norman.

**Absent(s) non excusé (s) :** néant

**Excusé(s) :** MORICHON Sabrina, RAYMOND Amandine, BOUROTTE Lætitia.

**Pouvoir(s) :** BOUROTTE Lætitia donne pouvoir à BOUTAUD Céline.

**Secrétaire de séance :** GRAVELAT Virginie.

**ORDRE DU JOUR**

**Adhésion au dispositif Zorcomir (Zone de Revitalisation des Commerces en Milieu Rural).**

Le Maire annonce au Conseil municipal la mise en place d'un nouveau dispositif d'exonération de la C.F.E, de la C.V.A.E ou de la taxe foncière pour les commerces existants ou s'installant sur le territoire de certaines communes françaises, 14 108 exactement. Cette liste ayant été publiée au journal officiel du 27 novembre 2020, elle est basée sur trois critères cumulatifs : une population municipale inférieure à 3 500 hab, ne pas appartenir à une aire urbaine de plus de 10 000 emplois et avoir un nombre de commerces inférieur ou égal à 10.

Ainsi, les entreprises exerçant une activité commerciale de moins de 11 salariés et réalisant un chiffre d'affaire inférieur à 2 millions d'euros pourront bénéficier de ces exonérations. Les pertes de recettes liées à ces exonérations pour la municipalité seront compensées par l'État.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité et décide la mise en place du dispositif Zorcomir, prenant en compte une exonération totale sur le territoire communal pour l'année 2022.

**Validation du RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) pour les agents communaux.**

Le Maire présente l'avis favorable du Comité Technique réuni le 14 décembre 2020 ayant examiné la demande d'avis concernant le projet de délibération de l'instauration du RIFSEEP. Cependant, le Comité Technique nous demande d'éclaircir deux points :

- Une précision sur l'application du nouveau régime indemnitaire aux agents titulaires et stagiaires et aux contractuels de droit public ainsi qu'au versement des congés de maladie pour les contractuels de droit public.

- Une abrogation écrite de l'ancien régime indemnitaire.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité et décide la validation du nouveau régime indemnitaire enrichi des deux précédentes remarques.

**Révision des contrats d'assurance municipaux.**

Le Maire indique qu'il a été procédé à un travail de révision de nos contrats d'assurance municipaux à la Mutuelle de Poitiers Assurance. Les contrats ont été repris pour qu'ils prennent en compte les évolutions récentes des biens municipaux. Finalisés, ils seront présentés lors du prochain Conseil municipal.

**Mise aux normes du Jardin du souvenir dans le cimetière de Montrollet.**

Le Maire informe l'assemblée de la nécessité de mettre aux normes le jardin du souvenir du cimetière qui ne présente pas de puit de dispersion des cendres funéraires. Pour cela, un devis est présenté au Conseil municipal pour la réalisation de ce chantier ainsi que pour la reprise du jardin du souvenir lui-même notamment le nettoyage de la pouzzolane existante autour des caves urnes et des bordures en béton. Le devis présenté par la société MERIGOT est de 1950 € TTC.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

**Modification des statuts de la fourrière.**

Le Maire indique qu'une demande de modification des statuts de la fourrière départementale a été présentée en Conseil syndical du 14 octobre 2020 afin d'entériner l'adhésion de trois communes VINDELLE, CHABRAC et TURGON. Il indique y être favorable.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

**Bail emphytéotique liant la commune au CEN NA.**

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune est propriétaire des parcelles A26, 61, 62 & 64 (9,75 ha) à fort intérêt environnemental. La parcelle A64 a été confiée au CREN Poitou Charentes en 2002 par bail emphytéotique pour une durée de 99 ans.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le CREN PC devient le CEN NA sans que les modalités et les moyens d'intervention n'en soient modifiés. Le Maire propose d'étendre ce nouveau Bail aux parcelles A26, A61 et A62 afin de constituer un ensemble cohérent de gestion dans les landes de la Borderie. Le Maire propose donc au Conseil municipal d'approuver la signature de ce nouveau Bail sur l'ensemble des parcelles précédemment citées et de reconduire celui-ci pour une durée de 99 ans.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

**Devis matériel pour le rucher municipal et Convention de gestion avec l'association l'Arbre et l'Abeille.**

Le Maire rappelle au Conseil municipal la mise en place du projet Rucher municipal depuis quelques mois en partenariat avec l'association l'Arbre et l'Abeille. Il présente l'avancée du projet et le partenariat entre la commune et l'association pour la mise en place du rucher et sa gestion. Le rucher, animé par une équipe d'apiculteurs bénévoles encadrés par l'association devrait être mis en place dès le printemps. Afin de formaliser le partenariat, le Maire propose donc au Conseil municipal la signature de la convention présentée en séance.

Céline BOUTAUD présente le devis matériel établi sur les conseils de l'association. Il comprend le matériel nécessaire au fonctionnement de 6 ruches pour un montant de 1099,80€ TTC.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la signature de la convention entre la commune et l'association ainsi que le devis matériel de 1099,80€ TTC.

**Ouverture d'une régie de recette concernant le verger municipal.**

Le Maire indique au Conseil municipal que le projet de parrainage d'un arbre du verger municipal et solidaire par les habitants a été un succès. En effet, plus de 130 parrains ont fait un don au CCAS de 5€ pour un total de 281 arbres. De fait, le projet verger a été revu pour prendre en compte un tel engouement. Il prendra la forme de trois secteurs à thèmes spécifiques, le premier sur le maintien de la biodiversité ordinaire, le second pour la découverte de la production fruitière et le troisième concernera un aspect conservatoire et mémoire fruitière. L'association les Croqueurs de Pommes Ouest Limousin est partie prenante de ce projet. A présent, il nous faut ouvrir une régie de recette municipale afin de pouvoir encaisser les 1415€ de dons.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité l'ouverture de la régie de recette municipale.

**Subvention exceptionnelle à l'association La Monteirollaise.**

Le Maire indique au Conseil municipal que l'association a pris en charge les frais de repas des bénévoles engagés dans le projet participatif de reconstruction de la cabane de la bascule. Ainsi du 10 septembre au 23 novembre 2020, 49 repas ont été servis dans la salle Jean BUISSON pour un montant total d'achat alimentaire de 207,63€. Le Maire propose au Conseil municipal, comme celui-ci s'y était engagé à rembourser le montant de ses achats à l'association par l'intermédiaire d'une subvention exceptionnelle.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le versement à l'association La Monteirollaise d'une subvention exceptionnelle de 207,63€.

**Ouverture d'une ligne budgétaire pour investissement 2021.**

Le Maire indique au Conseil municipal qu'il y a nécessité d'ouvrir des crédits pour des investissements qui ne figuraient pas au budget 2020 notamment le remplacement de la hotte aspirante de la salle des fêtes pour un montant de 3300 € au 2184 et l'achat de la bouche d'aspiration du plan d'eau au 21568 pour un montant de 1050 €.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le l'ouverture de crédits concernant ces deux achats.

**Questions et informations diverses.**

**Mise aux normes de l'assainissement du logement de la Poste.**

Le Maire indique au Conseil municipal qu'avec l'achat de la Maison Hermitte dans le vieux bourg l'assainissement du logement de la poste va pouvoir être mis en place. Le Maire présente un devis mis à jour par l'entreprise DUMASDELAGE pour un montant de 10 301,50€ TTC. Le Maire indique que la liaison électrique et sa protection seront à la charge de la commune en plus du montant indiqué. Une devis doit être réalisé par l'entreprise ACE de Brigueuil.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le devis présenté.

**Information sur la vente des chemins ruraux et la régularisation voie communale avec lancement de l'enquête publique.**

Le Maire indique au Conseil municipal que la régularisation de l'emprise du chemin menant au hameau de l'AUZILLE depuis la D352, la demande d'achat de parcelles communales dans le hameau de la PLEGERIE par Mme RODRIGUEZ, la demande d'achat d'une portion d'un ancien

chemin rural par Yves FARRUGIA dans le hameau de BEAUBOST ainsi que la demande de régularisation d'une portion de chemin traversant une parcelle appartenant à William TROUILLAUD vont être examinées dans le cadre d'une enquête publique au mois de mars menée par Gilbert GERMANEAU.

#### **Devis matériel de la clôture de l'entrepôt communal**

Le Maire rappelle au Conseil municipal la nécessité de clôturer l'entrepôt communal maintenant que les travaux d'aménagement de la RD 165 sont achevés. Il propose d'installer une clôture rigide à l'arrière de laquelle serait plantée une haie végétale bigarrée. L'intégralité des travaux de clôture et de plantation seront réalisés en régie. Pour cela, il présente un devis matériel de 2060 € TTC de la société PROLIANS de SAINT-JUNIEN.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le devis de la société PROLIANS de SAINT-JUNIEN pour un montant de 2060 € TTC.

#### **Demande d'exonération de la T.O.M 2020 (Taxe d'ordure ménagère) de Florence BOUBAKAR.**

Le Maire indique au Conseil municipal avoir reçu une demande de dégrèvement total de la T.O.M de Florence BOUBAKAR, locataire du logement de la Poste. Elle mentionne dans sa demande sa situation financière très tendue qui ne lui permet pas de faire face à cette dépense de 93€ pour l'exercice 2020.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré désapprouve à la majorité l'exonération de la T.O.M pour l'année 2020 de Florence BOUBAKAR.

#### **Plan Bocager 2021.**

Le Maire rappelle au Conseil municipal l'engagement de la commune dans la réalisation d'un plan bocager qui mêlent aussi bien des actions de restauration de la maille bocagère que de sensibilisation au maintien au bocage en Charente Limousine. Il mentionne que le mercredi 10 février 2021 à partir de 14h aura lieu une plantation citoyenne de Chêne Rouvre sur une distance de près de 900m linéaire dans le hameau de MONTBAZET.

#### **Lancement des Conseils de hameau pour l'année 2021.**

Le Maire indique au Conseil municipal que le premier Conseil de hameau de l'année 2021 devait se tenir le mardi 23 février 2021 à 20h. Au vu des conditions sanitaires et du caractère non essentiel de la tenue de cette rencontre, le Maire propose de la reporter à une date ultérieure. Il indique au Conseil municipal ne pas avoir statué sur le maintien du prochain Conseil de hameau au mois de mars.

#### **Informations sur la mise en place d'un marché de producteur.**

Le Maire demande à Bruno SERAFINI d'éclairer le Conseil sur l'organisation prochaine d'un premier marché de producteur organisé sur la commune. Il indique que la commission animation y travaille depuis quelques semaines et que la date retenue serait le samedi 10 juillet 2021.

#### **Achat de luminaires décoratifs**

Le Maire indique que la commune s'est engagée auprès du comité des fêtes sur des achats de luminaires décoratifs pour un montant de 1500 €TTC tous les ans afin de continuer à équiper la

commune de décorations de fêtes de fin d'année. Bruno SERAFINI présente le devis établi par la société DECOLUM pour un montant de 1 482,60€ TTC.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le devis présenté de 1 482,60€ TTC.

### **Suivi C.C.A.S lié à la crise sanitaire.**

Le Maire demande à Céline BOUTAUD, la Vice-présidente du CCAS, de faire un point sur l'organisation du suivi des personnes vulnérables et isolées sur la commune. Elle mentionne que 58 personnes sont suivies par les bénévoles du CCAS depuis le début du reconfinement. Elle indique aussi qu'une aide au permis de conduire de 300€ sera mise en place à partir de juin 2021 pour les enfants de la commune et que le CCAS a participé à une collecte de denrées alimentaires à destination des étudiants de l'Université de Limoges en grande précarité du fait de la crise sanitaire. Le Maire rappelle la nécessité d'inscrire la commune, par le biais de son CCAS, dans les chaînes de solidarité du territoire qui apportent un soutien aux personnes en situation de vulnérabilité exacerbée par la crise sanitaire.

### **Opération vêtement à l'effigie de la commune.**

Le Maire indique au Conseil municipal poursuivre les opérations de communication positive autour de la mise en place de la nouvelle charte graphique de la commune. Ainsi, pour plus de visibilité lors des animations organisées sur la commune, il propose que la commune porte un projet de vêtements (Polo et veste sans manche) à l'effigie de la municipalité qui seraient utilisés pendant les animations communales. Ces vêtements seraient portés aussi bien par les élus, les membres du CCAS que par les bénévoles des associations de la commune lors des manifestations ou animations. Les associations communales pourraient en faire bénéficier leurs adhérents avec un reste à charge de 5€ TTC pour le polo et 8€ TTC pour la veste sans manche. La différence, soit les deux tiers du coût total serait financée par la commune.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le montage du projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 22h15.

**SAVY Benoît - Maire**

**GRAVELAT Virginie - Secrétaire de séance.**

